



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

ARRETE MUNICIPAL

ACTE EXECUTOIRE le ... 0 8 MARS 2012

en application de la loi du
20 Mars 1992 modifiée

PUBLIÉ LE.....0..8..MARS..2012

Nos réf. : 2012/51/PM/DB

Objet : Arrêté municipal portant adressage des locaux à usage d'habitation ou autres usages nouvellement construits ou existants sur le territoire communal et sis rue du Bel air.

NOUS, MAIRE DE PERSAN,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-28

VU Le Code de la Route, notamment l'article R. 110-1,

VU Décret n° 81-968 du 16 octobre 1981 portant publication de l'accord européen du 1er mai 1971 complétant la convention sur la circulation routière, ouverte à la signature à Vienne le 8 novembre 1968 et de l'accord européen du 1er mai 1971 complétant la convention sur la signalisation routière, ouverte à la signature à Vienne le 8 novembre 1968

VU Décret n° 2000-80 du 24 janvier 2000 portant publication des amendements à la convention sur la signalisation routière du 8 novembre 1968, adoptés à Genève le 5 février 1993

VU les dispositions relatives au Code de l'Urbanisme, au Code de la construction et de l'habitat et des permissions de lotir et de construire récemment délivrées sur l'ensemble du territoire communal

ATTENDU Que la section cadastrée AH111 a été divisée en deux parcelles répertoriées « Lot 1 » et « Lot 2 ».

CONSIDERANT : Qu'il appartient au Maire, au titre de ses pouvoirs de Police, de procéder à la primo numérotation sur les voiries des locaux à usage d'habitation ou autres usages

.../...

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Rue du Bel air, sur la parcelle cadastrée AH111, pour le « Lot 1 », il est attribué la numérotation suivante : 17 rue du Bel air.

ARTICLE 2 :

Rue du Bel air, sur la parcelle cadastrée AH111, pour le « Lot 2 », il est attribué la numérotation suivante : 15 rue du Bel air.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des Arrêtés Municipaux, transmis à Monsieur le Sous Préfet de Pontoise, publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

Fait à Persan, le 08 mars 2012

Philippe COUSIN

Maire de Persan



08 MARS 2012
ACTE EXECUTOIRE le
en application de la loi du
2 Mars 1982 modifiée
AFFICHÉ LE..... 08 MARS 2012